

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 14 OCT. 2013

Délibération 2013-172 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

Objet : Musée de BULLECOURT - 1917
Modification de la tarification des entrées

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du 07 Janvier 2013 fixant les tarifs d'entrée du Musée BULLECOURT 1917.

Monsieur le Président rappelle, à cet effet, que le principe d'une gratuité pour les jeunes mineurs de moins de 18 ans avait été mis en place.

Il ressort du fonctionnement du Musée et de l'observation faite des musées alentours que cette gratuité doit être limitée aux jeunes enfants dont l'âge est compris entre 0 et 12 ans.

Monsieur le Président propose d'arrêter un nouveau tarif d'entrée du musée pour les jeunes adolescents compris entre 12 et 18 ans, de fixer le prix d'entrée de cette tranche d'âges à 1,50 €.

La tarification du musée serait donc la suivante :

Tarif Adulte	:	3€
Tarif Groupe adultes	:	2 €

Tarif réduit jeunes : 1,50 €
Tarif Groupe Jeunes : 1,50.€
Gratuité d'un accompagnateur par tranche de 20 personnes pour les tarifs groupes.
Gratuité pour les jeunes enfants de 0 à 12 ans.

Monsieur le Président propose également de mettre en place, à la demande des usagers, une vente de boissons et de viennoiseries permettant de répondre à la demande et de fixer le prix des ventes des boissons et viennoiseries en fonction de la réalité économique d'achat par arrêté de Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire concernant les entrées,
- d'appliquer pour les jeunes adolescents de 12 à 18 ans un tarif d'entrée de 1,50 €,
- de fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} octobre 2013,
- d'approuver la vente de boissons et de viennoiseries,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre un arrêté fixant les tarifs de vente de ces boissons et viennoiseries.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

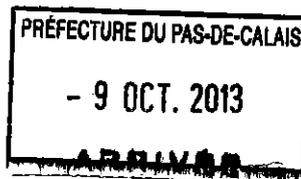
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 24 septembre 2013
Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-172- 24/09/2013

DEL MUSEE BULLECOURT TARIFICATION